

# La responsabilité sociétale des entreprises

## L'ESSENTIEL

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE, aussi dénommée responsabilité sociale des entreprises) désigne la prise en compte par les entreprises des effets de leur activité sur l'environnement et sur la société.

C'est la reconnaissance que l'entreprise ne doit pas se limiter à réaliser des profits. Elle prend des engagements sociaux et environnementaux qui vont au-delà des exigences réglementaires et en rend compte à l'ensemble de ses parties prenantes (actionnaires mais aussi clients, salariés, sous-traitants et fournisseurs, pouvoirs publics, associations, citoyens...). Ce concept est applicable aux organisations privées comme publiques, avec ou sans but lucratif – on parle alors de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

La RSE est une démarche volontaire et adaptative en raison des spécificités de chaque secteur d'activité ou territoire d'implantation. La réglementation vise néanmoins à définir un cadre d'action et à imposer une obligation de transparence aux entreprises, à travers notamment la prise en compte des risques sociaux et environnementaux liés à leur chaîne de production, la lutte contre la corruption et la publication d'informations relatives à leurs engagements sociétaux. Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, de nombreuses initiatives existent, telles que des normes internationales, des labels et des guides.

La RSE constitue un moyen d'affirmer le rôle citoyen de l'entreprise. Elle peut accroître sa performance globale grâce à la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui contribuent à sa prospérité à long terme, à commencer par son capital immatériel (humain, organisationnel, naturel...) et la stabilité de l'environnement dans lequel elle opère. La mise en œuvre d'une telle démarche permet : de créer de la valeur et de conquérir de nouveaux marchés, par exemple à travers le développement d'une offre de produits écologiques ; de fidéliser les collaborateurs et de recruter des talents notamment à travers une politique de ressources humaines attractive ; de mieux gérer et anticiper les risques et les crises exogènes tels que le renchérissement des ressources naturelles ;

d'anticiper l'évolution attendue de la réglementation, en particulier en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; de réduire les coûts à travers l'optimisation des processus de production... Elle permet aussi d'attirer des ressources financières dans un contexte où les investisseurs sont de plus en plus attentifs aux risques sociaux et environnementaux de leurs placements.

## UN PEU D'HISTOIRE

- **XIX<sup>e</sup> siècle** Émergence de la philanthropie d'entreprise, sous l'impulsion de certains dirigeants.
- **1987** Définition du développement durable par la Commission Brundtland : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».
- **1997** Création de la Global Reporting Initiative.
- **1999** Lancement du premier indice boursier éthique, le Dow Jones Sustainability Index.
- **2001** En France, loi sur les nouvelles régulations économiques obligeant les sociétés cotées à publier des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.
- **2002** Sommet de la Terre de Johannesburg : de nombreuses entreprises s'engagent à prendre part à l'effort mondial en faveur de la protection de l'environnement.
- **2010** Norme internationale ISO 26000 établissant les lignes directrices relatives à la RSE.
- **2014** Directive européenne en matière de rapportage extra-financier.
- **2015** Adoption par les Nations unies des Objectifs du développement durable.
- **2017** En France, loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres vis-à-vis des risques sociaux et environnementaux liés à leur chaîne de sous-traitance.
- **2019** En France, la loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises rend obligatoire la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités, invite les entreprises à déclarer une raison d'être au-delà de la recherche de profits et crée le statut d'entreprise à mission.
- **2021** Révision de la directive européenne de 2014 sur le rapportage extra-financier.

## COMPRENDRE

### Placer l'économie au service de l'intérêt collectif

Longtemps considérée comme un moyen pour les entreprises de se donner une bonne image en adoptant quelques mesures ponctuelles ou en finançant des projets associatifs (philanthropie), la RSE est aujourd'hui une préoccupation majeure car elle répond à la nécessité de placer l'économie au service de l'intérêt collectif. La RSE permet de remettre en question le fonctionnement même de l'entreprise, y compris sur les questions de **modèle d'affaire (business model), de gouvernance et de gestion des ressources humaines**.

Les entreprises communiquent sur leur conduite responsable notamment auprès des salariés, des clients et des investisseurs à travers la publication d'un rapport spécifique. Cet exercice de **rapportage**, qui ne doit pas se limiter à une simple action de communication, **permet à l'entreprise de formaliser, suivre et piloter sa stratégie et ses performances**. La publication d'informations extra-financières est aujourd'hui **obligatoire pour les plus grandes entreprises**. En France, cette obligation a été d'abord appliquée aux seules entreprises cotées (2001). Depuis la directive européenne de 2014, transposée

en France en 2017, **la plupart des entreprises de plus de 500 salariés doivent publier annuellement une « déclaration de performance extra-financière »**, qui doit être vérifiée par un organisme tiers indépendant (OTI).

L'amélioration de la qualité et de la comparabilité de l'information extra-financière est un enjeu crucial, notamment pour permettre une réorientation des investissements vers les entreprises les plus performantes d'un point de vue social et environnemental.

Plusieurs instances européennes et internationales publient des **recommandations** et des **lignes directrices** : l'ONU, avec le Pacte mondial qui regroupe des milliers d'entreprises volontaires ; l'OCDE, avec les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, etc. Le référentiel international le plus largement reconnu et utilisé en matière de RSE est la **norme ISO 26000**. Cette norme volontaire fournit des lignes directrices à tout type d'organisation souhaitant mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociétale, sur la base de **sept principes** qui s'appliquent à **sept questions centrales interdépendantes** (voir schéma). Depuis la sortie de l'ISO 26000 en 2010, l'AFNOR a développé des normes françaises et des guides pour faciliter sa mise en œuvre.

### Les 7 principes et les 7 questions centrales de la norme ISO 26000

#### 7 PRINCIPES APPLIQUÉS AUX 7 QUESTIONS CENTRALES INTERDÉPENDANTES :

- 1 Redevabilité (fait d'avoir à répondre de ses impacts sur la société et l'environnement)
- 2 Transparence
- 3 Comportement éthique
- 4 Reconnaissance des intérêts des parties prenantes
- 5 Reconnaissance du principe de légalité
- 6 Prise en compte des normes internationales de comportement
- 7 Respect des droits de l'homme



Source : ISO 26000 - 2010

## LA NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

En complément des agences de notation financière et des indices boursiers conventionnels, qui évaluent et référencent les entreprises en fonction de leur solvabilité économique, la notation extra-financière s'est développée parallèlement à la notion de RSE. Les **agences de notation extra-financière** évaluent les **performances des entreprises en matière sociale, environnementale et de gouvernance** à travers une méthodologie propre à chacune, le plus souvent sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises et des données contenues dans

le domaine public (rapport annuel, rapport RSE). Les **indices boursiers éthiques** référencent les entreprises en fonction de ces notations. Ces informations sont utiles aux acteurs de la finance qui prennent de plus en plus en compte ce type de considérations dans leurs décisions de financement des entreprises, et qui sont eux aussi soumis à des obligations de rapportage extra-financier. La notation extra-financière sert en particulier au développement de l'investissement socialement responsable (ISR), des placements éthiques que peuvent proposer les assureurs, banques et sociétés de gestion de portefeuille à leurs clients.

## QUELQUES CHIFFRES

**59 %**

Part des entreprises françaises dans l'énergie consommée en France (et 70 % pour l'eau prélevée, 52 % pour les gaz à effet de serre émis, 95 % pour les déchets dangereux produits)

**30 %**

Part des organisations ayant mis en œuvre de réelles actions de RSE/RSO, en France en 2018



**3 800**

Nombre d'entreprises soumises aux obligations de rapportage extra-financier en France en 2020 (estimation)

Sources : ADEME, Deloitte

## LA RSE ET LA BANQUE DE FRANCE

Consciente de sa responsabilité d'agir dans l'intérêt général, la Banque de France a choisi de réaffirmer son engagement RSE au service de la société et d'en faire un **objectif de son plan stratégique**. Elle considère la RSE comme un levier de transformation de ses pratiques et de sa gouvernance, un vecteur d'innovation et d'efficacité sur le long terme.

Sa politique RSE s'applique à **l'ensemble de ses activités**. Ainsi, la Banque de France pilote et réduit son empreinte environnementale en responsabilisant l'ensemble de ses collaborateurs, prend en compte le changement climatique dans la supervision des banques et des assurances, investit ses fonds propres de manière responsable, prend en compte la dimension RSE dans la cotation Banque de France des entreprises. En interne, elle promeut notamment la parité hommes/femmes et la diversité des profils au sein du personnel, veille à l'optimisation énergétique de ses bâtiments, conduit une politique d'achats responsables, etc.

## POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- **La responsabilité sociétale des entreprises**, ministère de la Transition écologique et solidaire
- **La finance responsable**, ABC de l'économie, Banque de France
- **La finance verte**, ABC de l'économie, Banque de France
- **La responsabilité sociale d'entreprise à la Banque de France**, Banque de France
- **Le développement durable**, dossier pédagogique, Citéco

À voir :

- **Pourquoi les entreprises font-elles de la RSE ?**, vidéo SorbonnEco

Liens utiles :

- **Plateforme RSE**, site de France Stratégie
- **Normes et guides basés sur ISO 26000**, AFNOR
- **RSE**, Commission européenne
- **La RSE**, Mes questions d'entrepreneur